

Politique de santé

Des sénateurs avancent des propositions pour sauver la pédopsychiatrie

Publié le 09/01/20 - 16h15

Partant du constat unanime d'une pédopsychiatrie actuellement en grand danger, des sénateurs ont avancé des propositions lors d'un débat dédié. Le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance a défendu les dernières mesures en ce domaine.

Le constat n'est pas nouveau mais toujours plus alarmant au fil du temps : la pédopsychiatrie va mal en France. Les problématiques, qu'elles soient partagées avec la psychiatrie générale ou spécifiques à la spécialité, sont nombreuses — démographie inquiétante, faible attractivité des postes, manque de moyens, insuffisances dans l'offre hospitalière et ambulatoire, etc. Tout cela a été rappelé lors d'un débat en séance publique au Sénat le 8 janvier, à l'initiative du groupe communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE) et en présence du secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance, Adrien Taquet. Ce dernier a naturellement défendu les mesures prises par le ministère des Solidarités et de la Santé en ce domaine, insistant sur les plus récentes. Les sénateurs à la tribune ont néanmoins adressé à l'exécutif des critiques sur sa politique, ou plus précisément sur l'absence de politique coordonnée en matière de pédopsychiatrie, et formulé pour certains des propositions pour sortir de la crise actuelle.



Débat à notre initiative sur la pédopsychiatrie, secteur lui aussi en crise et laissé à l'abandon.

Que va devenir un pays qui ne se donne plus les moyens de soulager la souffrance mentale de ses enfants et de ses adolescents ?

L'intervention de [@LaurenceCohen94](https://twitter.com/LaurenceCohen94)
pic.twitter.com/GTziaUtSIU

— Sénateurs CRCE (@senateursCRCE) January 9, 2020

Un diagnostic qui reste "dramatique"

Ce n'est pas la première fois que le Sénat se préoccupe de la pédopsychiatrie, a rappelé Laurence Cohen (CRCE, Val-de-Marne), puisqu'un rapport d'information très complet a été publié en 2017 (lire notre [article](#)). "Trois ans après, le diagnostic reste dramatique ; les choses n'ont guère évolué, ou alors dans le mauvais sens", a-t-elle souligné. "La psychiatrie infanto-juvénile n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était", a renchéri l'élue socialiste d'Ille-et-Vilaine, Jean-Louis Tourenne, évoquant une "offre de soins en France divisée par deux en dix ans, [soit] la plus faible d'Europe". Et citant notamment quatorze départements sans pédopsychiatre ou encore le passage de 310 à 510 enfants par centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Les pénuries dans l'offre se multiplient, a alerté Véronique Guillotin (RDSE, Meurthe-et-Moselle), pointant le fait que "si l'état d'urgence a été décrété dans plusieurs secteurs de la santé, la pédopsychiatrie est très concernée". Elle a évoqué des prises

en charge hospitalières effectuées par des professionnels non formés spécifiquement et/ou dans des services non spécialisés. Ou encore les délais d'attente en ambulatoire, dramatiquement longs et qui augmentent. "Le manque de places à l'hôpital se répercute sur les institutions et centres d'accueil, où les enfants doivent être maintenus, ce qui crée des situations dangereuses", a-t-elle insisté, soulignant que "quarante années de promotion de psychiatres hors les murs, en dépit d'aspects positifs, ont entraîné la fermeture de nombreuses structures".

Interpellation constante de l'exécutif

Une dizaine de sénateurs de tous bords politiques ont ainsi égrené les difficultés. Certains ont avancé des propositions concrètes. Laurence Cohen a préconisé d'augmenter le nombre d'heures de psychiatrie dans la formation initiale des infirmiers et de "maintenir des postes" de professeurs d'université en pédopsychiatrie. Mais aussi d'améliorer "la reconnaissance des psychologues via leur statut et leur salaire", d'augmenter le nombre d'orthophonistes et d'éviter les "sorties sèches" de jeunes majeurs. Plusieurs élus ont appelé à développer davantage encore la télémédecine et les équipes mobiles de pédopsychiatrie, ainsi que les pratiques avancées infirmières.

Adrien Taquet a alors tenté d'apaiser les inquiétudes en listant les actions engagées, notamment grâce à l'arrivée du délégué ministériel Frank Bellivier et du secrétariat d'État dédié à la Protection de l'enfance. Il a confié que depuis un an, il n'avait pas connu "un déplacement, pas un rendez-vous avec des associations ou des professionnels [qui] ne s'est conclu sans une interpellation sur la situation de la pédopsychiatrie". Et cité en particulier certaines études montrant que 32% des enfants qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance (Ase) ont des troubles psychiatriques contre 2,6% en population générale.

"Moyens exceptionnels" alloués, selon Adrien Taquet

Face aux critiques d'un trop faible financement, Adrien Taquet a estimé que le Gouvernement avait débloqué des "moyens exceptionnels" fin 2019. Il a cité les 20 millions d'euros (M€) récemment attribués à 35 projets pour renforcer les ressources en pédopsychiatrie (lire notre [article](#)) : "les centres médico-psychologiques (CMP) seront renforcés et les équipes mobiles développées ; des projets ont été retenus dans les départements ruraux [qui] ne sont pas oubliés".



Je participais ce soir au débat sur la pédopsychiatrie à l'initiative des [@senateursCRCE](#).

Un secteur en détresse pourtant crucial en [#ProtectionDeLEnfance](#) : le renfort inédit à l'innovation et à l'offre de soins engagé en 2019 se poursuivra en 2020. [@agnesbuzyn](#)
[@FrankBellivier](#) pic.twitter.com/qVx6eUXBOS

— Adrien Taquet (@AdrienTaquet) January 8, 2020

Il a également rappelé que la pédopsychiatrie et la périnatalité font partie des thématiques retenues dans le fonds pour les pratiques organisationnelles en psychiatrie, doté de 10 M€. Et que la feuille de route santé mentale prévoit la création de vingt postes de chefs de clinique en deux ans et la présence d'un professeur des universités-praticien hospitalier sur la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dans chaque faculté.

L'élue centriste de la Mayenne Élisabeth Doineau a salué cet engagement tout "en regrettant l'absence de politique

coordonnée avec tous les départements et acteurs de la protection de l'enfance". Elle a regretté le rejet d'un amendement à un article relatif à l'Ase dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, pour une prise en compte des soins des pédopsychiatres dans la pondération tarifaire. L'élue a souligné que les services de l'Ase ne sont pas équipés pour accompagner les mineurs souffrant de troubles psychiatriques. "Alors qu'un tiers des mineurs confiés à l'Ase nécessite un soutien clinique, le temps d'attente pour une consultation peut atteindre un an", a-t-elle déploré.

Enfin, Jean-Louis Tourenne a estimé de manière générale que le Gouvernement n'avait "pas un sou pour financer [ses] bonnes intentions" à l'avenir. Et même les élus proches de la majorité ont relevé que malgré les enveloppes récemment annoncées, "les dégâts du passé" des politiques en pédopsychiatrie et l'ampleur des besoins actuels "obligent à davantage".



Débat sur la pédopsychiatrie en France : mon intervention dans l'hémicycle.
En 10 ans, le nombre de pédopsychiatres a été divisé de moitié et les délais de prise en charge peuvent aller de 6 mois à 1 an. [...]#ASE
[@LyesLouffok](#) [@AdrienTaquet](#)
<https://t.co/v1f5uMyUmI>

— Xavier IACOVELLI (@iacovellixavier) January 9, 2020

Caroline Cordier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>